

Date de dépôt : 8 novembre 2017

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour une route Antoine-Martin sécurisée et résidentielle

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 novembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition qui a la teneur suivante :

Les soussignés, riverains de la route Antoine-Martin ou proches de ces derniers, demandent instamment que des mesures soient prises par les autorités compétentes pour sécuriser ce tronçon routier et lui rendre sa vocation résidentielle. Ils sollicitent à cet effet que les aménagements suivants soient étudiés et réalisés :

- Création d'une zone 30 résidentielle, à l'image de ce qui s'est réalisé sur les chemins adjacents (chemins de la Place-Verte, du Bois-Gourmand, de la Tour-de-Pinchat).*
- Elargissement, sur l'ensemble de la route, du trottoir existant afin de permettre aux piétons de se croiser sans empiéter sur la chaussée.*
- Construction de ralentisseurs, conformément à celui implanté à l'angle des chemins de la Tour-de-Pinchat et de la Place-Verte, devant la poste, aux emplacements des arrêts de bus, ceci afin de modérer la vitesse des automobiles sans entraver la vitesse d'exploitation des bus.*
- Marquage par un bitume coloré des bandes cyclables dessinées sur les deux côtés de la route.*
- Renforcement de l'éclairage des passages piétons et installation de feux rouges avec « bouton-poussoir », tant sur la route Antoine-Martin que sur*

les cheminements scolaires en général (route de Marsillon, route de Veyrier (hauteur crèche de la Cigogne et école Bois-Gourmand), chemin de Pinchat).

*N.B. 1254 signatures
M. Charles Lassauce
Route Antoine-Martin 10
1234 Vessy
Mme Katia Tornare
Chemin Henry-Berner 20
1234 Vessy*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est sensible aux demandes exprimées par les riverains de la route Antoine-Martin et de ses proches habitants concernant la sécurisation de ladite route.

En préambule, il convient de rappeler que la route Antoine-Martin fait partie du réseau cantonal secondaire. Les charges de trafic sont actuellement de l'ordre de 6 000 véhicules/jour avec des variations de charge en heure de pointe peu marquées. La ligne de bus 41 circule sur cette voirie à une fréquence de 4 bus aux heures de pointe et 2 en heures creuses. A l'horizon 2030, il est prévu que la route Antoine-Martin verra sa charge de trafic augmenter fortement, essentiellement du fait des futures générations de trafics internes au secteur accompagnant le développement urbain. En effet, cette route a pour fonction de canaliser le trafic d'échange entre les quartiers et d'en assurer le rabattement sur le réseau structurant.

A la vue de l'augmentation de la demande en déplacements du secteur et de la structure du réseau prévue à ce jour, il n'est pas possible d'aller vers un déclassement de cette route en rue de quartier, ce dernier engendrerait un report de trafic sur d'autres routes de quartier du secteur non souhaité.

Pour répondre aux enjeux de sécurité au niveau de cette route, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a pris la décision de faire réaliser une étude d'aménagement de l'ensemble de l'axe Antoine-Martin. Les résultats de cette première étude sont attendus pour le début de l'année 2018.

Elle aura pour objectif de proposer un projet à long terme qui, par le biais d'emprises de terrain sur les parcelles bordant l'axe, permettra une sécurisation complète des flux piétons et cyclistes. Le projet d'aménagement définitif aura pour avantage de fixer les emprises nécessaires de part et d'autre de la route, qui pourront être acquises dans le cadre des requêtes en autorisation de construire futures.

Dans le même temps, l'étude devra faire des propositions à court terme permettant la réalisation d'aménagements ponctuels dans le but d'améliorer la sécurité. On peut mentionner parmi les mesures visées, la mise en place de trottoirs traversant sur l'ensemble de l'axe et des élargissements de trottoirs lorsque cela s'avère possible.

La demande des pétitionnaires de créer une zone 30 km/h à la route Antoine-Martin ne pourra cependant pas être mise en œuvre, du fait des charges de trafic que cet axe supporte, de la présence d'une ligne de bus et également du point de vue de la sécurité. Pour rappel, la réalisation de zones 30 n'a pas pour vocation de limiter les charges de trafic, mais de limiter les vitesses de circulation. Les aménagements induisant une réelle diminution des vitesses sont incompatibles avec le passage de lignes de bus, la fonction collectrice de l'axe et le maintien nécessaire de la fluidité. La mise en zone 30 implique également la suppression des carrefours régulés et des traversées piétonnes, hormis aux abords des écoles. Il ne serait plus possible d'avoir des bandes cyclables dans ce régime impliquant la priorité à droite. Ces éléments vont donc à l'encontre des demandes des pétitionnaires et pourraient se révéler dangereux si les vitesses n'étaient pas réellement respectées.

Par ailleurs, l'étude d'aménagement en cours mettra l'accent sur l'élargissement des trottoirs de la route Antoine-Martin. Dans un avenir proche, l'objectif est de travailler principalement dans les gabarits existants, alors qu'à terme, des acquisitions foncières seront à prévoir. L'amélioration des conditions de mobilité douce sur cet axe est d'ailleurs un point d'attention soulevé dans le cadre des études sur les liaisons de Genève Sud sur lequel la commune et l'Etat partagent la même vision.

La mise en place de ralentisseurs sur la route Antoine-Martin sera également analysée.

Quant à l'amélioration de l'éclairage au droit des passages piétons et l'installation de feux tricolores demandées par les pétitionnaires, notamment sur les cheminements scolaires, l'étude d'aménagement permettra d'étudier ces éléments au cas par cas.

Concernant le bitume coloré des bandes cyclables de part et d'autre de la route, il pourrait être mis en place au niveau des intersections dangereuses, le marquage continu des aménagements cyclables étant en effet contreproductif

du fait qu'il banalise le rendu visuel et ne met plus en valeur les points de conflit effectifs.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat s'engage à mettre en œuvre des mesures à court et long termes pour sécuriser la route Antoine-Martin. Les services communaux concernés seront associés aux différentes séances ayant trait à l'étude d'aménagement de la route Antoine-Martin, pour qu'ils puissent faire valoir leur avis et expérience dans le cadre des pesées d'intérêts à venir sur le choix des aménagements à réaliser.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP